

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Barreau : deux nouveaux recours p

UNE douzaine d'avocats dont les deux anciens bâtonniers Jean-Pierre Akumbu M'Oluna et Justin Taty, ont saisi le Conseil d'État aux fins de suspension de son arrêt autorisant la poursuite du mandat du bureau actuel jusqu'au 7 janvier 2021, et demandant qu'il se rétracte également sur ce même arrêt.

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

LE désappointement doit être total chez les 32 jeunes prétendants à la profession d'avocat. Alors que la cérémonie de leur prestation de serment devait se dérouler le 18 décembre 2020, deux nouveaux recours déposés, cette fois-ci, dit-on, par une douzaine d'avocats dont d'anciens bâtonniers (Mes Jean-Pierre Akumbu M'Oluna et Justin Taty) viennent de la compromettre. Ces derniers viennent-ils prêter main-forte à Me Gisèle Eyue Bekale ? En effet, celle-ci avait réussi à bloquer la première projection de prestation de serment à la suite de sa saisine, le 30 octobre dernier, du Conseil d'État. Dans celle-ci, l'avocate exigeait la communication de la décision délibérative du Conseil de l'ordre d'admission au stage des 32 avocats souhaitant s'inscrire au "petit Tableau". Dans le fond, Me Eyue Bekale émettait un soupçon de complaisance dans l'examen des dossiers des requérants. D'où son doute que les impétrants remplissent toutes les conditions pour exercer la profession d'avocat.

Lors de l'audience traitant ce dossier, la Haute juridiction administrative, bien qu'ayant conclu d'abord à sa recevabilité, avait rejeté l'essentiel des prétentions de la plaignante, donnant ainsi raison au bâtonnier de l'Ordre des avocats du Gabon, Me Lubin Ntoutoume, qui ne cessait de s'interroger sur "les motivations réelles et objectives" de sa consœur. Toutefois, cette première péripétie avait jeté le trouble dans le climat de sérénité nouvellement res-

tauré au sein du barreau. Les uns et les autres n'hésitant pas à parler d'une "crise" qui affecterait l'Ordre des avocats. Alors que l'on pensait ce feuilleton définitivement clos, voilà que des nouvelles tout aussi graves viennent plomber encore la cérémonie de prestation de serment des avocats stagiaires prévue le 18 décembre. Et pour cause : si le recours de Me Gisèle Eyue Bekale portait sur la publication des documents attestant que les postulants étaient des juristes qualifiés, il en est tout autre chose cette fois, avec les deux recours introduits par deux anciens bâtonniers et une douzaine d'avocats.

Le premier recours sollicite du Conseil d'État la rétractation de sa décision autorisant le maintien en poste de l'actuel bureau de l'Ordre, au regard de l'impossibilité par lui d'organiser une assemblée générale électorale due au Covid-19. En effet, le bâtonnier Lubin Ntoutoume avait, dès septembre, saisi le Conseil à cet effet, vu que le mandat du bureau actuel a expiré le 23 septembre 2020. "C'est cet arrêt du Conseil d'État qui est attaqué par les plaignants, afin qu'il se rétracte". Le deuxième recours porte sur "le sursis à exécution de ce même arrêt". Or cet arrêt, en autorisant le bureau actuel à poursuivre ses missions, lui enjoignait, en même temps, que l'assemblée générale élec-

tive des membres des organes du barreau du Gabon soit reporté au 7 janvier au plus tard.

Cette double saisine du Conseil d'État intervient au moment où les préparatifs de l'audience de prestation de serment des nouveaux postulants étaient suffisamment avancés. "D'ailleurs, le Conseil avait saisi la Cour de cassation, qui l'a affiché à son greffe", explique Me Raymond Obame Sima, chargé de la communication au Barreau du Gabon.

Mais, par la suite, la Haute juridiction notifiera l'Ordre des avocats de ce que deux recours ont été introduits à son greffe par une douzaine d'avocats dont les deux anciens bâtonniers Jean-Pierre Akumbu et Justin Taty, sollicitant la rétractation sur la décision de prolongement jusqu'au 7 janvier 2021 de l'actuel bureau, et le sursis à exécution de ce même arrêt, avec pour conséquence l'annulation de l'audience de prestation de serment prévue.



C'est devant le Conseil d'Etat, saisi de deux recours, que se joue le sort 7 janvier 2021.

PRESTATION DE SERMENT DES AVOCATS DE REPORT EN REPORT



Dès son élection à la tête du Barreau du Gabon Me Lubin Ntoutoume annoncera parmi les chantiers engagés la prestation de serment des futurs avocats.

- Annoncé pour le 21 mars 2018
- Puis le 24 Octobre 2018
- Ensuite le 30 Octobre 2020

• Le 03/11/2020 : Suite à une requête de Me Gisèle Eyue Bekale déposée au greffe du Conseil d'Etat la cérémonie de prestation de serment des postulants à la profession d'avocat sera annulée.

• Le 04 Novembre 2020 : Une audience est programmée par le Conseil d'Etat suite à la saisine de Me Gisèle Eyue Bekale. Par l'entremise du secrétaire de l'ordre, Me Tony Minko sollicitera un renvoi par écrit.

• Le 05 Novembre 2020 : Le Conseil d'Etat ordonne à titre conservatoire le report de l'audience de prestation de serment.

• Le 26 Novembre 2020 : Notification par le Conseil d'Etat du renvoi de la prestation de serment au 18 Décembre 2020.

• Le 13 Décembre 2020 : Nouveau rebondissement : annulation de la prestation de serment du 18 Décembre 2020 par le Conseil d'Etat.

© M. MAIXANT MOUSSAVOU

Source : Documentation de l'Union

Lombent la prestation de serment

Me Obame Sima : " Défendre le faux est un exercice très difficile "

ENA

Libreville/Gabon

AU Conseil de l'Ordre, l'on est toujours à se demander ce qui fait courir " Me Gisèle Eyue Bekalé et ses acolytes ". Plus d'un avocat rencontré estime que le barreau gabonais n'avait pas besoin de ce trouble inutile. Quand d'autres trouvent " vraiment fantaisistes " les demandes des plaignants, à la fois " décevantes et surprenantes ", tant dans la forme que dans le fond.

Un membre du bureau actuel se demande : " Comment autant d'intelligences ont-elles pu se réunir pour accoucher de telles fadaïses ? ". Et Me Raymond Obame Sima, chargé de la communication au Barreau, de faire remarquer que : " Défendre le faux est un exercice très difficile,

« Comment autant d'intelligences ont-elles pu se réunir pour accoucher de telles fadaïses ? »



Photo: Antoine Essone Ndong

d'autant que tout ce qu'ils allèguent n'a pas de fondement juridique. Au Conseil d'État, lors de l'audience, on leur a demandé de donner un seul nom d'un postulant ne remplissant pas les conditions d'admissibilité. Ils n'ont pas pu produire un seul nom. " Mais cet acharnement, disent les membres du bureau actuel du

barreau, ne les désarme nullement. Faisant confiance au droit et à la loi, ils se disent convaincus de tenir " le bon bout " contre toutes ces péripéties gênantes qui entravent le bon fonctionnement de tout l'appareil. En même temps, ils déplorent l'ambiance malsaine générée par cette affaire.



de l'actuel Conseil de l'ordre dont le mandat avait été prorogé jusqu'au

De la nécessité d'aplanir les ressentiments

ENA

Libreville/Gabon

LE dernier report de l'audience de prestation de serment des 32 postulants au petit Tableau du barreau a affecté énormément le climat déjà fortement déprécié au sein de la corporation. Lors de la conférence tenue par le barreau, dire que certains participants n'ont pas été tendres avec la démarche de la saisine du Conseil d'État par leur consœur, Me Gisèle Eyue Bekalé, et qui a abouti à l'annulation de l'audience de prestation de serment, est un

Il faut, aujourd'hui, beaucoup d'entregent pour arriver à aplanir les ressentiments nés de cette affaire, afin de garantir l'efficacité de ce maillon essentiel de la justice

euphémisme. Les propos tenus par les uns et les autres étaient illustratifs de l'amertume qu'ils ressentait à son égard. Et au fil des jours, ce sentiment allait crescendo, au gré des points de presse. Aujourd'hui, l'atmosphère n'est guère à

la convivialité à laquelle ils ont pourtant œuvré durant deux ans, estiment certains. Et tel que c'est parti, l'on ne perçoit pas encore les facteurs qui plaideront pour un retour à la sérénité, ce d'autant qu'en dépit des arrêts rendus par les juridictions saisies, aucun camp ne veut s'avouer vaincu. C'est sous ce prisme-là que l'on définit les deux recours introduits au Conseil d'État. Il faut, aujourd'hui, beaucoup d'entregent pour arriver à aplanir les ressentiments nés de cette affaire, afin de garantir l'efficacité de ce maillon essentiel de la justice.



Photo: Aristide Moussavou